

SECTEUR DE FORMATION 7 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

**MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES
(DEP 5359)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Présentation | 1 |
| Programmes d'études en lien d'harmonisation | 1 |
| Information sur les tableaux d'harmonisation..... | 1 |
| Tableaux d'harmonisation interordres | 3 |
| Mécanique de machines fixes et Technologie de la mécanique du bâtiment | 5 |
| Technologie de la mécanique du bâtiment et Mécanique de machines fixes | 8 |

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Mécanique de machines fixes* (DEP 5359) ont permis d'identifier des compétences communes avec un autre programme d'études.

Programme d'étude en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Mécanique de machines fixes* (DEP 5359) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Technologie de la mécanique du bâtiment (DEC 221.C0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Mécanique de machines fixes
2017

Programme de destination : Technologie de la mécanique du bâtiment
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique de machines fixes peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de la mécanique du bâtiment, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

| Mécanique de machines fixes 2017 DEP – 5359 24 compétences, 1 800 heures | | Technologie de la mécanique du bâtiment 2003 DEC – 221.C0 28 compétences, 2 010 heures | |
|---|--|---|--|
| Code | Énoncé de la compétence | Code | Énoncé de la compétence |
| 367422 | Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail | 01UK | Assumer ses responsabilités au regard de la santé et de la sécurité |
| 367438 | Effectuer des opérations liées au contrôle d'une chaudière | 01UT | Établir des liens entre des systèmes de chauffage et leur fonctionnement |
| 367516 | Appliquer des techniques d'entretien de la tuyauterie et des accessoires d'un circuit fluide | 01UR | Établir des liens entre des systèmes de plomberie, la tuyauterie et leur fonctionnement |
| 367556 | Vérifier l'alimentation électrique et entretenir l'équipement d'urgence | 01US | Vérifier le fonctionnement des circuits de commandes électriques |
| 367564 | Assurer le bon fonctionnement d'un circuit de commande électrique | | |
| 367578 | Assurer le bon fonctionnement de systèmes de ventilation et de climatisation | 01UU | Établir des liens entre des systèmes de ventilation et de climatisation et leur fonctionnement |
| 367593 | Lire des plans de bâtiment | 01UP | Interpréter des plans et des devis |

| | | | |
|--------|---|------|--|
| 367438 | Effectuer des opérations liées au contrôle d'une chaudière | 01UY | Effectuer de la recherche dans la réglementation |
| | et | | |
| 367468 | Effectuer des opérations liées au contrôle d'une installation de chauffage | | |
| | et | | |
| 367564 | Assurer le bon fonctionnement d'un circuit de commande électrique | | |
| | et | | |
| 367638 | Gérer l'efficacité énergétique d'un bâtiment | | |
| 367442 | Communiquer en milieu de travail | 01V1 | Établir des relations professionnelles |
| 367478 | Mettre en marche et opérer une installation de réfrigération | 01UV | Établir des liens entre des systèmes de réfrigération et leur fonctionnement |
| 367485 | Appliquer des techniques d'entretien mécanique de pompes, de turbines et de ventilateurs | 01V6 | Superviser la maintenance de systèmes |
| | et | | |
| 367516 | Appliquer des techniques d'entretien de la tuyauterie et des accessoires d'un circuit fluidique | | |
| | et | | |
| 367538 | Entretien d'une installation de chauffage | | |
| | et | | |
| 367584 | Entretien d'une installation de réfrigération | | |
| | et | | |
| 367614 | Résoudre un problème de fonctionnement sur une installation de machines fixes | | |
| | et | | |
| 367627 | Utiliser un logiciel de commande centralisée et un logiciel d'entretien préventif | | |

| | | | |
|--------|---|------|--|
| 367627 | Utiliser un logiciel de commande centralisée et un logiciel d'entretien préventif | 01VA | Optimiser le fonctionnement de systèmes mécaniques |
| et | | | |
| 367638 | Gérer l'efficacité énergétique d'un bâtiment | | |

Programme de provenance : Technologie de la mécanique du bâtiment
2003

Programme de destination : Mécanique de machines fixes
2017

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de la mécanique du bâtiment peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique de machines fixes, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

| Technologie de la mécanique du bâtiment 2003 DEC – 221.C0 28 compétences, 2 010 heures | | Mécanique de machines fixes 2017 DEP – 5359 24 compétences, 1 800 heures | |
|---|---|---|---|
| Code | Énoncé de la compétence | Code | Énoncé de la compétence |
| 01UK | Assumer ses responsabilités au regard de la santé et de la sécurité | 367422 | Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail |
| 01UP | Interpréter des plans et des devis | 367593 | Lire des plans de bâtiment |
| 01V1 | Établir des relations professionnelles | 367442 | Communiquer en milieu de travail |
| 01V7 | Équilibrer les réseaux hydrauliques et aérauliques de systèmes mécaniques | 367493 | Assurer le bon fonctionnement d'un circuit de régulation pneumatique |
| 01VA | Optimiser le fonctionnement de systèmes mécaniques | 367614 | Résoudre un problème de fonctionnement sur une installation de machines fixes |
| | | et 367627 | Utiliser un logiciel de commande centralisée et un logiciel d'entretien préventif |
| | | et 367638 | Gérer l'efficacité énergétique d'un bâtiment |